

Règlement Course Déboite 2026

Article 1 : Présentation :

La course Déboite est une course Inter-Entreprises, co-organisée par le Dr Raux et Le Toucan. Elle aura lieu au sein du quartier de **La Grande Côte à Saint-Palais-sur-Mer, le vendredi 5 juin 2026 de 19H30 à 20H45.**

Une soirée danse clôturera cette épreuve.

Il s'agit d'une course en relais de 4 x 3km, par équipe de 2 à 4 coureurs, ouverte à toutes les entreprises, petites et grandes, du Pays Royannais ou intervenant sur le Pays Royannais, à leurs dirigeants et leurs collaborateurs.

Le parcours est dessiné dans le but d'être accessible à tous, sportifs et non sportifs, il est constitué de 2 boucles de 1,5 km par relais soit un total de 12 km (3km/personne).

A travers cette course, nous souhaitons faire passer des messages qui nous tiennent à cœur :

- « **Venez courir aux couleurs de votre Boite** » : Nous souhaitons que cette course soit une source d'émulation, de motivation et de bien-être au sein des collaborateurs de chaque entreprise. C'est également un bon moyen pour chacune, d'afficher son dynamisme, de créer des liens par le sport au sein de son entreprise et avec les autres entreprises présentes à travers cet événement sportif.
- « **Courons pour la santé de nos entreprises** ».

Article 2 : Conditions de participation :

- *Constitution des équipes :*

Chaque équipe est constituée de **quatre coureurs** au maximum (**Hommes, Femmes ou Mixte**).

Chaque coureur parcourt 3 km, pour un total de 12 km par équipe.

Les entreprises de moins de 10 salariés peuvent constituer une équipe de moins de 4 coureurs, mais aucun participant ne pourra enchaîner deux boucles successives.

- *Port du Dossard :*

Un dossard est remis à chaque coureur, portant le nom de l'équipe et/ou son numéro et sa position dans le relais (de 1 à 4).

Le passage de relais se fera par la transmission d'un porte dossard contenant la puce de chronométrage, le nom & le numéro de l'équipe.

- *Tenue des coureurs :*

Courrez **aux couleurs de votre entreprise** ou mieux encore **venez déguisés !**

Article 3 : Attestation PPS / Licences :

Chaque participant à la course doit justifier sa condition physique lors de l'inscription par :

- ✓ Une *attestation Parcours Prévention Santé* téléchargée via le site pps.athle.fr.
- ✓ Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running délivrée par la FFA.

Aucune autre licence que celles mentionnées ci-dessus ne sera acceptée.

Article 4 : Inscription

- Le droit d'inscription est de **150€ HT par équipe** pour les entreprises & collectivités. Il en est ainsi **pour les trois premières équipes** et il passe à **100€ HT pour les équipes suivantes** de la même entreprise.

Les frais engagés pourront passer dans les charges de l'entreprise, demandez une facture .

- Le tarif associatif est de 100€ HT (120€ TTC)
- Aucun transfert d'inscription ou revente de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Article 5 : Règlement, Facturation, Annulation / Report

- **Règlement** : Paiement en ligne sur le site Klikego.
- **Facturation** : Sur demande à l'adresse contact@le-toucan.com avant le 31/12/2026.
- **Désistement** : Aucun remboursement au-delà de **20 jours avant l'épreuve**
- **Annulation ou Report** : L'organisation peut reporter ou annuler l'épreuve en cas de force majeure. Aucun remboursement ne sera effectué.
- **Conditions météo exceptionnelles** : En cas de conditions dangereuses (forte pluie, tempête, etc.), l'organisation pourra modifier le parcours ou reporter la course.

Article 6 : Déroulement sportif de l'épreuve :

- **Déroulement de la course :**
- ✓ **Retrait des dossards** : De 17H à 19H.
- ✓ **Briefing et échauffement** : 19H.
- ✓ **Départ de la course** : 19H30
- ✓ **Fin prévue** : 20h30 / 20h45. La course prendra fin une fois que le dernier coureur de la dernière équipe franchira la ligne d'arrivée.
- ✓ **Passage de relais** : Dans la zone dédiée, par la transmission du porte dossard contenant la puce de l'équipe.
- ✓ L'épreuve est chronométrée électroniquement.

- **Disqualification :**

L'organisation pourra prendre la décision de déclasser une équipe dans le cas où un coureur n'aurait pas suivi les consignes de courses (boucle à parcourir, passage de relais, bousculade volontaire d'un concurrent...). Chaque coureur s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

- **Classement / récompenses :**

A la fin de la course, un classement général est établi.

Le trophée de la course sera remis à l'entreprise de l'équipe ayant fait **le meilleur temps total**.

Sont récompensées également :

- ✓ Les trois premières équipes de la catégorie Hommes
- ✓ Les trois premières équipes de la catégorie Femmes
- ✓ Les trois premières équipes de la catégorie Mixte
- ✓ Le meilleur temps des équipes associatives
- ✓ L'équipe avec le meilleur déguisement.

N.B: *Les associations autres que les associations d'entreprises peuvent participer à la course avec plaisir mais ne pourront pas accéder aux différents podiums, cependant un trophée de la meilleure équipe associative leur sera remis.*

Article 7 : L'après-course :

- Podium, remise des lots et remerciements.
- **Pique-nique** : La course est suivie d'un pique-nique. Chaque participant ainsi que ses invités et toute personne souhaitant partager ce moment devra apporter son repas, une buvette sera également en place. Comme certaines années, nous allons solliciter les restaurateurs de proximité pour proposer de la restauration à emporter.
- **Animation** :
 - ✓ Avant/Pendant/Après-course seront animés par Stéphane Garcia et Etienne Charbeau tous deux animateurs inconditionnels d'événements sportifs & amoureux de la Côte de Beauté.
 - ✓ Un DJ animera également la course et la soirée.

Article 8 : Sécurité & assistance :

Dispositif de secours : Une équipe de secouristes sera présente sur le site le temps de la course ; un défibrillateur sera situé au niveau des caisses durant toute la durée de l'événement.

Assurance : Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'organisation, mais chaque participant est responsable de sa propre couverture individuelle/accident.

Article 9 : Fair-play & Charte de bonne conduite :

Tous les participants s'engagent à respecter les autres coureurs, les prestataires et les bénévoles. Tout comportement antisportif pourra entraîner la disqualification de son équipe.

Article 10 : Gestion des déchets & écologie :

Tri des déchets : Zones de tri seront mises en place sur le village et au ravitaillement sur la zone d'arrivée.

Engagement écoresponsable : Les participants sont encouragés à réduire leur usage d'emballages jetables.

Article 11 : Droit à l'image :

Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés durant l'événement. Les images pourront être utilisées pour la promotion et être diffusées par nos partenaires et média.